Code général des collectivités territoriales Articles L 2121-21 et R 2121-9

Arrondissement de Nîmes

Mairie de
Villeneuve lez Avignon

EXTRAIT

DU

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve Lez Avignon

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Quorum : 22

M. ARTHUR est désigné en tant que secrétaire de séance

Séance du 9 juillet 2025

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Villeneuve lez Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet 2025, sous la présidence de Mme BORIES, maire.

Présents :
Mmes MM. BELLEVILLE, CHEVALIER, ZANIRATO, ORCET, CLAPOT, DEMARQUETTE MARCHAT MARCHAT (arrive après le vote de la question n° 2), BONIFAY, PASTOUREL, BOUT, TAPISSIER, CREPIN, TRI, BRUN, ARTHUR, DUMAS FILLIERE, GALATEAU LEPERE, ARNAUD, TORRES, BERTHIER, NOVARETTI, GAVAZZI, LEPAGE, BUISSON

Procurations
Mme LE GOFF à M. BELLEVILLE
M. SANCIAUME à M. ARTHUR
Mme DEMARQUETTE MARCHAT à Mme CLAPOT
M. CARRY à M. TRI
M. BERTHET à M. ZANIRATO
Mme CAROT à Mme CHEVALIER
M. SUFFET à Mme BORIES
M. RENEVEY à M. ORCET
M. LEMONT à Mme NOVARETTI
Mme DANIEL à M. BUISSON

16 - OBJET: CULTURE – Convention d'objectifs et de partenariat 2025 entre la ville et la Chartreuse-CIRCA

Rapporteur : Mme DEMARQUETTE MARCHAT

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250716-N16-09-07-2025-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon constitue l'exemple unique dans la région Occitanie d'un monument majeur restauré et aménagé pour une fonction culturelle contemporaine. Les efforts conjoints de l'État et des collectivités territoriales participent à son aménagement ainsi qu'à son fonctionnement sous la forme de diverses prises en charge et subventions.

La commune de Villeneuve lez Avignon est membre de droit de l'association Centre International de Recherche de Création et d'Animation (C.I.R.C.A. créé le 13 juin 1973), chargée de la réutilisation du monument à des fins culturelles.

Depuis 1983, la Chartreuse héberge et anime le Centre National des Écritures du Spectacle (C.N.E.S.). Elle est un lieu de création et de résidence d'auteurs dramatiques, véritable laboratoire des textes du théâtre contemporain. Cette dernière confère un rayonnement certain à la commune en accueillant chaque année 40 000 visiteurs : 20 000 spectateurs, une centaine d'auteurs, de nombreux artistes du spectacle français et étrangers.

La ville et La Chartreuse sont partenaires :

- dans le domaine de la lecture publique
- dans le cadre du festival du Polar
- dans le cadre des expositions d'art contemporain en relation avec le Frac Occitanie-Montpellier
- dans le cadre d'une programmation annuelle cinématographique
- dans le cadre de coréalisations spécifiques liées à la programmation musicale.

Villeneuve lez Avignon tient ainsi à restaurer et valoriser son patrimoine, développer son attractivité touristique dans des domaines communs et complémentaires. De plus, ce partenariat traduit une volonté de développer sa politique culturelle et d'éducation artistique et patrimoniale notamment en direction des publics scolaires.

Dans cette optique, une convention d'objectifs et de partenariat précisant le cadre général de cette collaboration a donc été établie entre les deux partenaires.

Il est à noter que la ville soutient le travail mené par la Chartreuse-CIRCA depuis plusieurs années et souhaite renforcer son soutien en répondant à sa demande d'aide financière en lui attribuant une subvention de fonctionnement annuelle de 27 000,00 €.

Par conséquent, je vous propose au nom de la commission qui a émis un avis favorable à l'unanimité de bien vouloir autoriser madame le maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs entre la ville et la Chartreuse pour l'année 2025.

Conformément à la réglementation, Mme DEMARQUETTE MARCHAT quitte la salle et ne participe pas au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250716-N16-09-07-2025-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.....
Et ont signé au registre les membres présents.....
Pour expédition conforme, Villeneuve lez Avignon, le 15 juillet 2025.

Le secrétaire de séance

Mme Le Maire

M. ARTHUR

Pascale BORIES

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250716-N16-09-07-2025-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250716-N16-09-07-2025-DE
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025